

Compte-rendu du prof doc café n°9 (07/05/20) - Collège

Cr rédigé par Annelise Seguin, Laurence Peling et Johann Jambu

Jeudi 7 mai 2020, 64 professeurs documentalistes de l'académie se sont retrouvés autour du prof doc café n°9 consacré au niveau collège, mais nous avons accueilli avec plaisir des collègues de lycée, désireux de connaître les avancées des réflexions en général.

Nous vous proposons un compte-rendu de cette rencontre :

- **Les Référents locaux, une proposition pour mieux communiquer dans les territoires**

M. Lopez est en train de réfléchir à la création d'une fonction de "référent local" dans les bassins de formation afin d'avoir une vision plus régulière des actions, des difficultés et plus globalement des caractéristiques d'un bassin de formation à l'échelle des professeurs documentalistes. Les canaux actuels de remontée d'information spécifiques aux professeurs documentalistes étant trop irréguliers et souvent indirects.

Le professeur documentaliste chargé de cette mission, serait donc chargé d'une veille professionnelle sur son bassin de formation. Il ne serait pas, sauf exception, chargé de l'information descendante, les canaux actuels d'information étant satisfaisants.

Cette idée, pour l'instant à l'état d'ébauche, est ouverte à la réflexion de chacun qui peut en faire part directement à M Lopez ou aux chargés de mission.

- **A quoi va ressembler notre CDI après le déconfinement ?**

Il paraissait tout d'abord évident de rappeler que **nous devons faire le deuil de nos CDI d'avant mars 2020**. Disons clairement qu'à partir du moment où aura lieu le déconfinement, il sera obligatoire d'instaurer de **nouvelles modalités de vie et d'usage de nos CDI**, à court terme (dès la ré-ouverture des collèges), mais aussi à plus long terme (rentrée de septembre) ; celles-ci devront prendre en compte les conditions d'accueil des élèves, le passage des documents de mains en mains, la désinfection du matériel informatique entre autres...

Monsieur Lopez, IA-IPR EVS, a précisé la **position arrêtée par l'Académie de Dijon** : l'Inspection détermine les principes et les orientations en général, mais c'est le chef d'établissement qui est responsable des choix mis en place au sein de son établissement, c'est à dire que chaque établissement décide de ce qui se passera après le déconfinement.

Sur la **question sanitaire**, le Rectorat est actuellement en train de concevoir des formations qui seront pilotées par les infirmières scolaires afin de s'approprier les gestes barrières ; celles-ci auront lieu durant nos 2 jours de pré-rentrée post-confinement ; ce sera aussi l'occasion de réfléchir à l'environnement et l'aménagement des espaces pédagogiques spécifiques (comme le CDI).

Concernant les **masques** : il s'agit de la responsabilité de notre employeur ; le Ministère a commandé des masques qui seront distribués aux personnels.

Pour les **CDI ayant accueillis des enfants de personnels soignants durant le confinement**, un protocole de désinfection existe.

Concernant le CDI, l'accueil des élèves en fonctionnement "classique" paraît difficile (il faut éviter la circulation, respecter les gestes barrières...) ; en revanche, on peut imaginer continuer de prêter les ressources du Centre (en respectant les conditions sanitaires et notamment la mise en quarantaine des documents en retour), par différentes méthodes : drive...

On peut en revanche, imaginer un accueil des élèves dans les espaces du CDI (qui est souvent plus grand qu'une salle de classe), en investissant les **champs pédagogiques** (lié à ce que l'on vit actuellement). C'est en effet l'occasion pour le professeur documentaliste d'**intervenir auprès des élèves dans des actes pédagogiques** en présentiel ou en distanciel. Sur Eduscol, on trouve les objectifs par compétences (et non disciplinaires) : <https://eduscol.education.fr/pid38211/attendus-reperes.html> , nous pouvons donc profiter de cette occasion pour intervenir seul ou en co-intervention avec nos collègues, pour aborder l'EMI sur la construction de l'esprit raisonné / critique (en abordant les notions de fake news très en vue en ce moment), des compétences info-doc, une formation à e-sidoc, la formation PIX... et puisqu'il paraît difficile que les élèves manipulent l'ordinateur, nous vidéo-projetterons l'écran du prof... Nous pouvons "offrir" des lectures aux élèves...

En tous cas, **le CDI n'est pas une salle d'étude**, il serait préférable que nous ne nous contentions pas de faire de la surveillance ou du soutien dans une autre discipline.

Chaque lieu, y compris le CDI peut accueillir 1 groupe de moins de 15 élèves, avec des règles claires (pas de prêt directs, pas de manipulations de documents... mais animation de séances pédagogiques) ; le tout se fera bien évidemment en accord avec la direction de l'établissement.

Pour répondre à une question : "**A-t-on le droit de refuser si on nous demande de surveiller ?**" : il s'agira d'une "négociation" individuelle avec la direction, on peut leur demander si c'est le cas pour les autres professeurs de discipline de l'établissement, mettre en avant nos compétences spécifiques en EMI / en numérique pour organiser des séances....

Selon les territoires, il semble que **les élèves** aient vraiment **envie de revenir au collège**, mais leur voix sera-t-elle entendue par leurs parents ? Pourquoi ne pas proposer à l'établissement (et au chef d'établissement) de tourner une vidéo à l'attention des parents, pour expliquer et montrer les lieux. La Mission Laïque Française a utilisé cet outil au moment du confinement dans les lycées, le résultat a été positif ; les parents étaient rassurés.

A court terme, le problème de la **récupération des manuels scolaires** va également se poser (si cela se fait en septembre, attention au délai de mise en quarantaine) ; il faudra trouver un moyen pour récupérer les manuels scolaires (en respectant les gestes barrières, sans prendre de risque), les mettre en quarantaine dans un lieu non fréquenté... Peut-être imaginer que ce ramassage se fasse en plusieurs temps : les élèves déposent leur pile de manuels, nous regardons juste si le nombre y est ; les manuels sont mis en quarantaine dans une ou plusieurs salles de classe vide et non fréquentée ; entre 5 et 10 jours plus tard, nous allons vérifier l'état des manuels...

Pour finir, plusieurs **ressources** ont été proposées :

– Le protocole sanitaire pour la réouverture des collèges :
<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>

- Le guide d'ouverture des CDI de collège (Académie de Rennes) :
<https://drive.google.com/file/d/1Lv6j3tbRpa-s7fLsWkshhkOvTWli85H8/view>
- Padlet « Déconfiner les CDI, oui mais comment ? » (APDEP) :
<https://padlet.com/apdepweb/deconfinement>
- Carte mentale « réouverture des CDI » (Magalie Bossuyt) :
<https://framindmap.org/c/maps/928787/public>

Le temps consacré à ce Prof doc café est malheureusement passé très vite, nous n'avons pas eu le temps de parler des effets du déconfinement à long terme dans nos CDI.

Rendez-vous est donné au prochain Prof Doc Café.